

province. Les plaintes formulées à la suite de l'achat et de l'usage d'une machine sont étudiées afin qu'on puisse en venir à un accord à l'amiable. D'autres services sont assurés directement au public dans le cadre d'un programme de renseignements sur les machines agricoles.

Le Service de l'amélioration de la ferme familiale offre aux agriculteurs de l'aide technique et financière, des matériaux, et des services de construction en vue de l'aménagement de la ferme; il se spécialise dans les questions de bâtiments, d'adduction d'eau et d'égoût, d'économie ménagère et de la manutention des produits.

**Alberta.**—Le ministère de l'Agriculture est organisé de la façon suivante:

Le Service des grandes cultures veille à l'administration des programmes relatifs à l'amélioration des cultures, à la conservation du sol et la destruction des mauvaises herbes, à la protection des récoltes et la lutte contre les insectes, à l'horticulture, et à l'apiculture. Des commissions municipales de services agricoles, comptant un représentant du ministère, aident à l'exécution de ces programmes.

Le Service du bétail collabore au maintien de la qualité des troupeaux en aidant les cultivateurs à se procurer des taureaux de race et en prêtant son concours aux associations d'insémination. La Division surveille les associations d'engraissement des bestiaux et applique les lois sur l'inspection du bétail, les marques, les animaux domestiques et la vente des bêtes à cornes.

Le Service de l'industrie laitière applique la loi sur les producteurs de lait et la loi sur les établissements de casiers congélateurs; le classement et l'achat des produits bruts par les laiteries sont réglementés, tout comme les normes de construction, de fabrication, d'apprêt, d'hygiène et de température des laiteries et des casiers congélateurs; un service régulier d'épreuve des vaches est fourni aux producteurs de lait, et le laboratoire de la Division fait les analyses chimiques et bactériologiques nécessaires à la réglementation de l'industrie; des services relatifs à l'administration des fermes laitières et à l'étude de leurs frais annuels fonctionnent dans les principaux centres de l'industrie.

Le Service de l'aviiculture applique des programmes visant à améliorer l'élevage des volailles, s'occupe de l'approbation des volailles en vue de la lutte contre la diarrhée blanche, délivre des permis aux couvoirs, aux marchands de gros, aux premiers réceptionnaires et aux camionneurs pour la manutention des produits avicoles.

Le Service des services vétérinaires, grâce à ses laboratoires, fait le diagnostic scientifique des maladies du bétail et des volailles, effectue des enquêtes sur les maladies, donne des conférences sur la science vétérinaire à l'Université de l'Alberta, aux écoles d'agriculture et à de nombreuses assemblées, et met en œuvre des programmes officiels visant à diminuer les pertes causées par la maladie.

Le Service de la propagande agricole compte 44 bureaux et emploie 61 agronomes régionaux et 21 économistes ménagères régionales; les agronomes régionaux travaillent auprès des agriculteurs, se penchent sur leurs problèmes et leur expliquent les programmes du ministère visant à perfectionner les méthodes culturales; les économistes ménagères régionales assurent un service complémentaire aux fermières. Le Service rédige des bulletins sur les questions agricoles et les problèmes ménagers; chargé de la surveillance des sociétés agricoles, il s'occupe également du recrutement et du placement de la main-d'œuvre agricole, en collaboration avec le ministère fédéral du Travail.

Le Service des fermes d'animaux à fourrure administre la délivrance des permis et l'exportation en ce qui concerne les animaux vivants et les peaux et aide à la solution des problèmes que posent le soin, l'élevage et l'amélioration des espèces; le service de la radio et de l'information donne une série de cinq émissions par semaine par le truchement de sept postes de l'Alberta; il publie aussi un bulletin hebdomadaire à l'intention de la presse et de la radio; le Service des eaux s'occupe des droits hydrauliques, du drainage, de l'irrigation et de l'aménagement hydro-électrique; le Comité de l'utilisation des terres et forêts (composé des représentants du Service des terres et forêts, de la Commission de l'énergie électrique, du Service des affaires municipales, de l'Université de l'Alberta et du ministère de